



À PARTIR DU 20 NOVEMBRE 2017
LE LUNDI À 20.50 ET 21.40

48 HEURES

5



D'après une idée originale de la journaliste Frédérique Lantieri, cette série documentaire en six épisodes est une immersion au cœur de la garde à vue, ce huis clos où l'on ne pénètre jamais et où pourtant tout se joue.

En France, la durée maximale d'une garde à vue est de quarante-huit heures. Deux jours durant lesquels les policiers en charge de l'enquête doivent obtenir des aveux. Chaque épisode de cette série plonge le téléspectateur dans une affaire criminelle résolue à l'aide

de procès-verbaux, d'interviews des protagonistes et de reconstitutions jouées par des comédiens. Ce huis clos est entrecoupé d'interventions de ceux qui ont participé aux événements et qui sont à même de décrypter ces quarante-huit heures.

LE PRINCIPE DE LA GARDE À VUE

La garde à vue est un face-à-face, une rencontre entre un criminel et un ou plusieurs enquêteurs — policiers ou gendarmes. Cette rencontre peut être ratée ou réussie quand le gardé-à-vue se met à table et passe aux aveux. Aujourd'hui, grâce aux nouvelles techniques scientifiques d'investigation — ADN et téléphonie, essentiellement —, ils ne sont plus obligatoirement

nécessaires à la manifestation de la vérité, mais restent un élément central de l'enquête policière et judiciaire. Les aveux permettent au policier de vérifier le bien-fondé de son hypothèse; au juge de fermer les portes de l'erreur judiciaire; à l'accusé de soulager sa conscience et aux victimes de trouver des réponses aux questions qui les hantaient.

RÉSUMÉS DES ÉPISODES

**LA GARDE À VUE DE JEAN-YVES MOREL 10**

Diffusion **20 novembre à 20.50**
 Écrit par **Frédérique Lantieri** et **Rémy Burkel**
 Réalisé par **Rémy Burkel**

Le 2 juillet 1997, en Normandie, John Griffin signale la disparition de sa fille de 23 ans, Élisabeth. Sa voiture est retrouvée sur le parking d'une cité de Lillebonne. Dans son sac à main : deux petits bouts de papier. L'un avec le numéro de téléphone d'un certain Jean-Yves Morel, l'autre sur lequel est griffonné : « Fred, le 24, à 10 heures ». Après trois mois d'enquête, il ne reste qu'un nom, celui de Jean-Yves Morel, un homme sans histoire de 33 ans, marié, père de famille. Le 9 octobre 1997, celui-ci est convoqué à la gendarmerie à 9 heures du matin. Sa garde à vue commence...

**LA GARDE À VUE DE JEAN-STÉPHANE SAIZELET ET DE NADEGE WIKTORSKA**

Diffusion **20 novembre à 21.40**
 Écrit par **Frédérique Lantieri** et **Éléonore Rougier**
 Réalisé par **Éléonore Rougier**

Juillet 1995. Un appel anonyme informe la police que le décès d'un homme, Jean-Bernard Wiktorska, déclaré comme accidentel, serait en fait un meurtre. Il aurait été tué par sa femme et son amant. Les policiers récupèrent le corps in extremis, juste avant son incinération. L'autopsie confirme l'homicide. Les policiers interpellent le couple dénoncé par la mystérieuse informatrice, ainsi que la femme chez qui ils ont été découverts. Mais, lors de cette arrestation, l'homme prétend s'appeler Jean-Bernard Wiktorska, donnant ainsi l'identité du mort. Ils sont transférés à la brigade criminelle de Versailles le 20 juillet 1995, à 13 h 15. Leur garde à vue commence...

**LA GARDE À VUE DE CHRISTIAN VAN GELOVEN 10**

Diffusion **27 novembre à 20.50**
 Écrit par **Frédérique Lantieri** et **Thierry de Lestrade**
 Réalisé par **Thierry de Lestrade**

Le 19 octobre 1991, à Elne, deux fillettes de 10 ans sont portées disparues. Dès le lendemain, fouilles et battues sont organisées. Les jours suivants, les recherches se poursuivent et l'impensable devient vraisemblable : Ingrid et Muriel ont été enlevées. L'émotion est nationale. Les enquêteurs disposent d'un seul indice : un témoin dit avoir vu un homme dans une voiture blanche. Plus tard, par téléphone, quelqu'un donne le nom d'un homme, déjà condamné pour des actes de pédophilie, qui se trouve dans la région au moment des faits. L'hypothèse semble sérieuse. Il faut faire vite, car les petites sont peut-être encore en vie. Le suspect, Christian Van Geloven, est interpellé à 800 km d'Elne et emmené dans un bureau de la gendarmerie. Sa garde à vue commence...



4

LA GARDE A VUE D'ADRIANO ARAUJO DA SILVA

Diffusion **27 novembre à 21.40**

Écrit par **Frédérique Lantieri** et **Rémy Burkel**

Réalisé par **Rémy Burkel**

Le 2 janvier 2001, aux Mureaux, deux jeunes garçons découvrent un sac de couchage renfermant le corps ensanglanté d'une jeune femme. Celui-ci est rapidement identifié. Il s'agit de Jeannette O'Keefe, une étudiante australienne de 28 ans. Sans témoin ni indice, cette affaire restera non élucidée pendant huit ans, jusqu'au jour où, grâce à de nouveaux éléments d'enquête, un suspect est identifié. Adriano Araujo Da Silva est interpellé le 17 février 2009, à 6 h 30 du matin, chez sa compagne et transféré à la brigade criminelle de Versailles. Sa garde à vue commence...



5

LA GARDE A VUE DE JOSIANE LE COUVIOUR ET DE LOÏC DUGUÉ

Diffusion **4 décembre à 20.50**

Écrit par **Frédérique Lantieri** et **Rémy Burkel**

Réalisé par **Rémy Burkel**

En avril 2009, à Grand-Champ, en Bretagne, un cambriolage tourne mal dans la propriété des retraités Le Couviour. Anne-Marie, 75 ans, meurt étouffée. Eugène, 90 ans, en sort indemne. Quant au butin, il est quasiment nul, alors que la maison renferme de nombreux objets de valeur. Deux jours plus tard, un coup de fil anonyme dénonce un des cambrioleurs. Arrêté, celui-ci passe aux aveux : il a agi à partir d'un contrat prévoyant un meurtre maquillé en cambriolage. Le commanditaire ? Une des belles-filles du couple Le Couviour. L'enquête s'oriente vers Josiane, la femme du fils aîné d'Eugène Le Couviour. Trois jours après le cambriolage, elle est interpellée à son domicile. Il est 17 heures à la gendarmerie de Lorient. Sa garde à vue commence.



6

LA GARDE A VUE DU COUPLE BRUYAS 10

Diffusion **4 décembre à 21.40**

Écrit par **Anne-Sophie Martin** et **Vincent de Cointet**

Réalisé par **Vincent de Cointet**

Le 30 mai 1995, à Saint-Andéol-le-Château, un incendie ravage la maison de la famille Bébien. Dans les décombres, on retrouve quatre corps : les parents et deux de leurs enfants. Tous sont morts avant l'incendie, abattus à bout portant par la même arme. Très vite, les gendarmes ont une conviction : ce quadruple meurtre a forcément été commis par un proche. L'étau se resserre alors sur les seules personnes à qui ce drame puisse profiter : Samantha, la fille aînée, unique héritière, et Éric Bruyas, son mari. Le 14 juin à l'aube, le jeune couple est interpellé à son domicile et conduit dans les locaux de la gendarmerie de Givors. À 6 h 30 du matin, leur garde à vue commence...

ENTRETIEN AVEC FRÉDÉRIQUE LANTIERI



Pourquoi avoir voulu réaliser cette série sur la garde à vue ?

Frédérique Lantieri : C'est quand même une question passionnante que cette guerre psychologique qui se joue à huis clos. Aujourd'hui, on n'exerce plus de coercition physique et, juste par la parole, les gens finissent par craquer. Qu'est-ce qui fait que quelqu'un finit par parler alors qu'il n'a aucune envie de le faire ?

Comment avez-vous eu l'accord des policiers et des gendarmes ?

F. L. : On a reçu dans l'ensemble un accueil très favorable de leur part. Je leur ai expliqué ce que l'on voulait faire : un décryptage afin de permettre au public de comprendre leur travail, qui ressemble souvent à une partie d'échecs. Que leur rôle serait tenu par des comédiens. Ils ont compris que nous allions lever le voile sur ce fantasme de la garde à vue.

Sur quelles ressources vous êtes-vous appuyée ?

F. L. : Il y a eu un énorme travail de préparation : nous avons réalisé une interview très longue et très poussée des uns et des autres – policiers, gendarmes, avocats –, sur les circonstances et les « off » de chaque garde à vue ; nous leur avons fait relire les procès verbaux des auditions. Cela nous a permis d'être très pointilleux dans les reconstitutions. Puis nous avons écrit les scénarios à partir de ces entretiens et les comédiens ont redonné une dimension humaine à ces gardes à vue.

Comment avez-vous choisi les six affaires ?

F. L. : Certaines m'avaient été décrites par des policiers et des gendarmes. D'autres sont bien connues du grand public, mais on peut les raconter différemment par le biais de la garde à vue. Chacune est une rencontre humaine entre un enquêteur et celui qui est interrogé. Il faut que le courant passe pour obtenir quelque chose : ce moment du basculement, celui des aveux.

Comment provoque-t-on ce basculement ?

F. L. : Chaque histoire est unique, c'est stratégique et très intuitif. Il faut essayer de comprendre quelle est la porte d'entrée d'un individu. Ce qui va l'émouvoir ou le faire craquer. C'est un jeu de rôles où il faut faire preuve de psychologie, d'intelligence et d'astuce. Il y a des gens avec qui il faut ruser, parfois même mentir. Ça ne marche que parce que c'est un travail d'équipe entre binômes d'enquêteurs. La pression morale est tellement forte pour le gardé-à-vue qu'après le méchant enquêteur, le gentil déstabilise : il va alors craquer parfois pour lui faire plaisir. Mais on ne mène pas la garde à vue de gros truands, de délinquants comme celle d'une femme qui a tué son mari. Ce qui est intéressant, c'est le rapport de force qui va se jouer et la personnalité de l'accusé.

48 heures

Série documentaire

Format

6 x 52 min

D'après une idée originale de

Frédérique Lantieri

Auteurs

Rémy Burkel, Éléonore Rougier, Thierry de Lestrade, Vincent de Cointet, Anne-Sophie Martin et Frédérique Lantieri

Réalisateurs

Rémy Burkel, Éléonore Rougier, Thierry de Lestrade et Vincent de Cointet

Producteur

Mathieu Belghiti

Production

What's Up Films, avec la participation de France Télévisions

Année

2017

Diffusion

À partir du 20 novembre 2017, le lundi à 20.50 et 21.40

Directrice exécutive de France 5

Nathalie DarrigrandDirecteur délégué à l'antenne
et aux programmes de France 5**Patrice Grellet**Directrice de l'unité documentaires
de France 5, des acquisitions et
des coproductions internationales
de France Télévisions**Caroline Behar**Adjointes à la directrice de l'unité
documentaires de France 5**Anne Gouraud
Isabelle Morand-Frenette**

Conseillère de programmes

Sophie ChegarayDirectrice de la communication
de France 5**Frédérique Lemaire-Benmayor**01 56 22 92 51 / 06 32 69 63 12
frederique.lemaire@francetv.fr

Contact presse

Valérie Blanchetvalerie.blanchet@francetv.fr
01 56 22 92 40

Édité par la direction de la communication de France Télévisions – Octobre 2017

Présidente-directrice générale de France Télévisions et directrice de la publication : **Delphine Ernotte Cunci** | Directrice de la communication de France Télévisions : **Nilou Soyeux** | Directrice de la communication de France 5 : **Frédérique Lemaire-Benmayor** | Réalisation : Direction de la communication éditoriale, visuelle et digitale | Directeur : **Éric Martinet** | Adjointe, en charge du service rédaction : **Béatrice Dupas-Cantet** | Rédaction : **Anne-Laure Fournier, France Hatron** | Responsable du service création graphique : **Nathalie Autexier** | Responsable du service photo : **Violaine Petite** | Responsable de la direction artistique : **Philippe Baussant** | Responsable éditoriale : **France Hatron** | Secrétariat de rédaction : **Bénédictine Mielcarek** | Graphisme : **Antoine Vu Dinh Khiem** | Iconographe : **Catherine Hertel** | Crédits photo : © What's Up Films ; © Gérard Bedeau / FTV